

Responsabilités des différents intervenants impliqués

Le stagiaire est le premier agent de sa formation. À ce titre, il se doit de faire preuve d'initiative, de leadership, de rigueur et d'ouverture d'esprit afin de faire de son stage une expérience unique d'apprentissage.

Les personnes impliquées dans la réalisation du stage sont les suivantes : le stagiaire, le chargé d'enseignement pratique, la professeure responsable des stages et le directeur académique. Leurs responsabilités sont décrites ci-dessous :

LE STAGIAIRE

- ✓ trouve un milieu de stage qui accepte de l'accueillir par des démarches appropriées (contact courriel ou téléphone, entrevue, etc.) et s'entend avec le milieu sur les conditions de réalisation du stage;
- ✓ propose un plan de stage qui s'insère dans un projet proposé par le chargé d'enseignement pratique ou qui intéresse le milieu de stage : objectifs de stage et activités dans lesquelles il sera impliqué, **obligatoirement en lien avec l'option dans laquelle l'étudiant est inscrit**. Ce plan est discuté et validé avec la professeure responsable des stages et le directeur académique. Il doit être finalisé avant le début du stage;
- ✓ identifie un professeur du département qui accepte d'être le directeur académique;
- ✓ agit selon l'éthique professionnelle et respecte les règles et exigences du département, ainsi que les règles de confidentialité si applicable;
- ✓ informe la professeure responsable des stages de tout problème ou difficulté relatifs au stage;
- ✓ transmet au chargé d'enseignement pratique documentation, formulaires d'évaluation et toute autre information pertinente;
- ✓ prépare le résumé de la présentation, la présentation orale et le rapport de stage dans les délais impartis et les soumet au chargé d'enseignement pratique et au directeur académique avant présentation et/ou diffusion;
- ✓ assiste minimalement à 2 séminaires midi du département de santé environnementale et santé au travail ET signe la feuille de présence à cet effet;
- ✓ communique avec le département pour fixer la date de la présentation orale après avoir validé la disponibilité du chargé d'enseignement pratique et du directeur académique;
- ✓ remet son rapport de stage dans les délais impartis;
- ✓ transmet son appréciation du milieu de stage.

LE CHARGÉ D'ENSEIGNEMENT PRATIQUE

- ✓ doit détenir minimalement un diplôme de baccalauréat dans une discipline en lien avec le milieu et le sujet de stage;
- ✓ accepte les règles et exigences du département en matière de stage;
- ✓ démontre de l'intérêt pour l'encadrement des stagiaires et considère la formation comme primordiale par rapport aux services que les stagiaires pourront fournir;

- ✓ propose et discute des objectifs d'apprentissage, du projet de stage et des modalités d'intégration dans ce milieu avec l'étudiant et éventuellement le directeur académique (professeur du département);
- ✓ planifie avec l'étudiant le déroulement de son stage en fonction des objectifs d'apprentissage liés au projet de stage ainsi que les conditions opérationnelles de réalisation du projet qui lui sera confié en vue d'atteindre ses objectifs d'apprentissage et ce, avant le début du stage ou, au plus tard, dans les premières semaines du stage;
- ✓ révisé le plan de stage de l'étudiant et signe le document « Enregistrement du sujet de stage »;
- ✓ facilite l'intégration du stagiaire dans l'organisation (structure d'accueil, participation aux activités clés de l'organisation, ressources matérielles, etc.); fournit à l'étudiant les occasions d'apprentissage qui rencontrent ses objectifs de stage;
- ✓ facilite l'accès à l'information et aux personnes dont l'étudiant aura besoin pour la réalisation de son projet;
- ✓ contribue à faire en sorte que le stage se déroule en fonction des objectifs d'apprentissage de l'étudiant et ceux du programme de maîtrise;
- ✓ se rend disponible pour des rencontres périodiques avec l'étudiant (toutes les semaines) et au besoin;
- ✓ fournit au stagiaire toute rétroaction formative lui permettant de développer ses compétences;
- ✓ transmet les demandes de l'équipe à l'étudiant et discute avec lui de la pertinence de répondre à ces demandes, en fonction de ses objectifs d'apprentissage et du temps disponible;
- ✓ guide le travail de l'étudiant, et s'il le juge nécessaire, contacte la professeure responsable des stages;
- ✓ révisé et commente le résumé et la version préliminaire du rapport du projet de stage de l'étudiant;
- ✓ fournit ses commentaires à l'étudiant après la présentation orale du rapport du projet de stage aux membres de l'équipe et aux partenaires;
- ✓ participe à l'évaluation du stagiaire (activités durant le stage, rapport de stage et présentation orale).

LE DIRECTEUR ACADÉMIQUE

- ✓ s'assure que le stage réponde aux exigences universitaires sur le plan pédagogique, en particulier que le stage est en lien avec la formation et l'option suivie par l'étudiant;
- ✓ commente le plan de stage au besoin;
- ✓ assure un suivi, si nécessaire, auprès de l'étudiant dans le cas où celui-ci requiert un encadrement particulier;
- ✓ guide l'étudiant lors de la rédaction du résumé de la présentation orale;
- ✓ identifie le membre du jury qui participera à l'évaluation de l'étudiant;
- ✓ soumet la proposition de composition du jury à l'assemblée départementale;
- ✓ valide la présence obligatoire de l'étudiant aux séminaires midi (minimum 2) et autorise l'étudiant à donner sa présentation orale;
- ✓ évalue la présentation orale et le rapport de stage;

- ✓ coordonne les activités d'évaluation de l'étudiant à la fin du stage (rapport de stage, présentation orale).

LA PROFESSEURE RESPONSABLE DES STAGES

- ✓ établit et maintient les communications requises avec les milieux de stage;
- ✓ organise des séances d'information pour les futurs stagiaires;
- ✓ encadre et supporte le stagiaire dans sa démarche pour établir son choix de milieu de stage;
- ✓ approuve le stage (milieu de stage, chargé d'enseignement pratique et plan de stage décrivant le mandat confié au stagiaire);
- ✓ aide l'étudiant à identifier un directeur académique;
- ✓ assure un suivi, si nécessaire, auprès des stagiaires et des milieux de stage en fonction des besoins;
- ✓ s'assure de la bonne marche des stages.